



AVIS DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

NOVEMBRE 2014

La *Fédération québécoise de l'autisme* (FQA) est un regroupement provincial de plus de 90 organismes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste¹ et ceux de sa famille et de ses proches. La Fédération est présente depuis 1976.

Sa mission est de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles, et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion.

C'est à titre de représentant de l'ensemble des personnes autistes et de leur famille que nous déposons nos commentaires dans le cadre de la consultation publique de la lutte contre l'intimidation. Notre intérêt pour cette consultation est important puisque les personnes autistes sont fréquemment victimes d'intimidation.

LE PROFIL DES PERSONNES AUTISTES

Avant 2003, l'avenir des personnes autistes était rempli d'incertitude. Il n'existait aucune offre de services leur étant destinée et on les référerait soit dans un programme de santé mentale, soit dans un programme de déficience intellectuelle. C'était à une époque où le taux de prévalence tournait autour de 27/10 000. Aujourd'hui, un peu plus de dix ans plus tard, le taux de prévalence a connu une augmentation fulgurante et 1 %² de la population est touchée par un trouble du spectre de l'autisme. Bien que le Québec n'ait pas mis en place de système de surveillance du taux de prévalence de l'autisme, les données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport indiquent que celui-ci double tous les quatre ans. Le phénomène d'augmentation constante du taux de prévalence n'est pas unique au Québec, on constate la même situation partout dans le monde.

Le trouble du spectre de l'autisme touche tous les groupes d'âge et bien que les causes ne

¹ Depuis le mois de mai 2013, la pratique veut que l'on utilise l'appellation trouble du spectre de l'autisme plutôt que troubles envahissants du développement. Depuis le 30 juin 2014, le Gouvernement du Québec a adopté la même dénomination. Pour faciliter la lecture, nous avons choisi d'utiliser les mots **autisme** et **autiste** dans le présent document.

² <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3632/Periscope-TSA.pdf>

fassent pas encore l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique, ce sont les facteurs génétiques et environnementaux qui sont le plus suspectés.

Les personnes autistes représentent un groupe très hétérogène tant par le niveau de fonctionnement et les caractéristiques cognitives et comportementales spécifiques que par la présence ou non de troubles associés. On peut retrouver entre autres : une déficience intellectuelle, des troubles de l'anxiété, des troubles graves de comportement, des stéréotypies comportementales, des troubles sensoriels (hypersensibilité, hyposensibilité, hyperacousie, etc.), des troubles de l'attention, des problèmes de santé mentale.

Ainsi, à l'intérieur du trouble du spectre de l'autisme, on retrouve une grande diversité de profils qui varient grandement d'une personne à une autre. Chacune présente une combinaison unique de caractéristiques. Le degré d'atteinte est différent selon l'âge, les caractéristiques cognitives et comportementales et la présence de conditions associées. À cause de cette diversité, il faut être capable de tenir compte des caractéristiques spécifiques des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme pour s'assurer de comprendre, de soutenir, d'informer et d'intervenir.

Le trouble du spectre de l'autisme se caractérise par des difficultés importantes au niveau de la communication et des interactions sociales et des comportements, activités et intérêts restreints ou répétitifs. Ces caractéristiques les rendent particulièrement vulnérables aux situations d'intimidation. Par exemple, parce que les personnes autistes sont moins « compétentes » socialement, elles peuvent parfois être réticentes à s'engager avec leurs pairs, se méfient des dynamiques sociales (« cliques »), ont des comportements qualifiés d'excentriques, etc. Pour ces raisons, elles sont mal comprises par leurs pairs et ont peu d'amis, ce qui veut aussi dire qu'elles sont plus à risque d'être victimes d'intimidation.

Par ailleurs, comme elles ont du mal à décoder les nuances dans les codes sociaux, elles peuvent avoir de la difficulté à déterminer si des gestes ou commentaires sont des plaisanteries ou des insultes, ce qui les rend encore plus vulnérables.

De plus, une personne autiste qui vit de l'intimidation peut avoir des comportements jugés inadéquats pour se soustraire à ses agresseurs et ce sera elle qui sera pénalisée.

De par leurs caractéristiques spécifiques telles que le manque d'habiletés sociales, les personnes autistes sont des proies faciles pour les intimidateurs et elles n'ont souvent pas conscience qu'il s'agit d'intimidation.

Pourquoi les élèves autistes sont-ils plus à risque d'intimidation à l'école?

- . La stigmatisation reliée à leur comportement différent;
- . La discrimination et le manque d'information sur l'autisme chez les pairs;
- . La méconnaissance de l'autisme au sein du personnel scolaire d'un milieu régulier, ce qui fait en sorte que l'élève n'obtient pas toujours le soutien nécessaire;
- . Le nombre limité d'amis et leur besoin de solitude; or, un enfant/adolescent seul est plus facile à intimider;
- . Leur difficulté à comprendre si un geste est malveillant;
- . Leur difficulté à décoder si un commentaire est une plaisanterie;
- . Leur difficulté à parler des comportements problématiques.

Les conséquences sont importantes pour les personnes autistes victimes d'intimidation, on constate notamment :

- perte du sommeil;
- baisse de l'estime de soi;
- anxiété;
- incitation à la violence et la vengeance;
- reproduction de l'intimidation sur d'autres, incluant la fratrie;
- dépression;
- suicide.

PRÉVENIR L'INTIMIDATION

Selon une étude américaine publiée dans la revue *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*³, les enfants autistes sont davantage victimes de harcèlement à l'école que les autres : 46,3 % des élèves autistes sont victimes d'intimidation par rapport à 10,6 % des enfants non autistes. Ce pourcentage élevé peut s'expliquer en partie par le manque de tolérance des élèves à la différence.

En effet, pour prévenir l'intimidation, il faut accepter et valoriser la différence. Chacun a la responsabilité de s'informer et d'informer les autres. Plusieurs outils de sensibilisation, adaptés à différents âges et différents publics, sont disponibles, notamment dans les associations régionales spécialisées en autisme. Parents, enseignants, professionnels du milieu éducatif et de la santé... doivent les utiliser fréquemment et l'information doit être diffusée en continu et de façon répétitive.

Il faut aussi soutenir les familles d'un enfant autiste en leur offrant une documentation facilement accessible et adaptée. L'objectif est de les outiller sur les moyens à utiliser pour sensibiliser leur enfant autiste à l'intimidation et sur les moyens d'intervenir pour le protéger efficacement.

De la même façon, les adultes qui gravitent autour d'une personne autiste doivent être conscients que les personnes autistes sont plus souvent victimes d'intimidation. Ils doivent être vigilants et s'assurer de la sécurité de la personne tout en témoignant d'une certaine tolérance et d'une ouverture à la différence : des comportements compréhensifs et ouverts sauront inspirer les plus jeunes tandis que la propagation des préjugés ne peut qu'aboutir à des issues négatives. À titre d'exemple, rappelons que, trop souvent encore, des enfants autistes sont parachutés dans une classe ordinaire sans que le personnel enseignant n'ait été informé de leurs caractéristiques spécifiques, de ce qu'est l'autisme et des façons efficaces d'intervenir. Pire encore, au printemps 2014, une école québécoise a été dénoncée parce qu'elle punissait les enfants turbulents en les envoyant « réfléchir » dans la

³ *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*. 2012; 166 (11) : 1058-1064

classe des élèves autistes. À leur avis, cela permettrait aux enfants typiques de constater qu'il y avait des enfants moins avantagés. Une telle pratique contribue à la stigmatisation et à l'isolement des enfants différents et il n'y a qu'un pas à franchir pour arriver à l'intimidation.

Chaque membre de la communauté a un rôle à jouer dans la prévention de l'intimidation. La différence dérange, que ce soit la couleur de la peau, la langue, l'aspect physique, la façon de se vêtir, les comportements, le handicap. La personne qui est confrontée à la différence est souvent déstabilisée et ne sait pas toujours comment réagir. Il faut donc les sensibiliser à l'autisme et leur enseigner les attitudes appropriées à adopter en réaction à certains comportements.

Il faut aussi outiller l'enfant autiste lui-même, en tenant compte de son niveau de développement, lui apprendre à comprendre l'intimidation, à acquérir des aptitudes à communiquer ce qu'il vit et à trouver des lieux sûrs et des personnes qui peuvent le protéger. De nombreux adultes autistes sans déficience intellectuelle gardent des souvenirs difficiles de leur scolarisation. Les épisodes d'intimidation se sont traduits de différentes façons : mise à l'écart, rejet et agression verbale ou physique. Beaucoup ont été isolés tant en classe qu'en période de récréation, ce qui a eu un impact sur leur socialisation et leur vie future.

INTERVENIR EFFICACEMENT

Pour favoriser une intervention efficace, il faut s'assurer que les intervenants et les pairs connaissent l'autisme et ses caractéristiques, particulièrement celles qui peuvent porter à confusion comme le fait de ne pas saisir le sens figuré des mots ou d'avoir des intérêts atypiques, restreints et souvent à intensité disproportionnée par rapport aux autres personnes du même âge. Ces particularités sont souvent mal interprétées et encouragent les intimidateurs.

Dans les milieux scolaires, la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école devrait être un bon point de départ si elle est accompagnée d'un plan d'action de même que de mesures de suivis et d'évaluation.

Le plan d'intervention des élèves autistes, surtout ceux qui sont intégrés en classe ordinaire et qui bénéficient de moins de surveillance, devrait inclure des apprentissages en lien avec l'intimidation (identifier les situations d'intimidation, savoir comment réagir, avoir accès à une personne référence, etc.).

Dans les milieux professionnels, quand un employeur accepte d'embaucher une personne autiste, il a aussi le devoir de s'informer sur l'autisme. Le manque de compétences sociales, la rigidité, l'utilisation d'un langage très précis sont tous des éléments qui peuvent facilement irriter les collègues de travail. Cela peut mener à l'isolement de l'employé autiste, des rumeurs malveillantes, de mauvaises plaisanteries ou toutes autres formes d'intimidation. Il faut donc que l'employeur sensibilise les employés, les incite à témoigner s'ils sont témoins d'actes d'intimidation et à soutenir les personnes autistes.

SOUTENIR LES ACTEURS

L'intimidation est un comportement inacceptable en réaction à une situation inconnue. Dans les écoles comme dans les milieux de travail, si les pairs savent ce qu'est l'autisme, il y aura probablement plus de compréhension et moins d'intimidation. **L'information** et la **formation** sont donc bien les moyens à privilégier pour contrer l'intimidation.

NOS RECOMMANDATIONS

- Outiller les personnes « différentes » pour contrer l'intimidation sous toutes ses formes (incluant la cyber intimidation) et leur garantir l'accès à des mesures de protection (personne de référence, lieu protégé, modalité de dénonciation, etc.);
- Sensibiliser les enfants d'âge scolaire à la différence et à l'intimidation en utilisant des outils adaptés à leur âge;
- Promouvoir l'éducation à la tolérance et à la différence auprès des parents (via les comités d'école ou autres);
- Sensibiliser les différents ministères et organismes à l'importance d'inclure les personnes ayant des limitations fonctionnelles lorsqu'ils rédigent des politiques, font des campagnes d'information, etc.;
- Dans les écoles, constituer des comités d'intervenants et d'élèves qui sensibilisent les élèves au phénomène d'intimidation et qui offrent différents moyens de dénoncer les intimidateurs et de soutenir les victimes;
- Sensibiliser les employeurs à l'importance d'offrir du soutien à leurs employés qui sont à risque d'intimidation;
- Soutenir les familles dont l'enfant est victime d'intimidation;
- Faire l'inventaire de tout le matériel qui existe en matière d'intimidation, le rendre accessible et en faire la promotion;
- Créer un site Internet et une ligne 1-800 pour rendre facilement accessibles la dénonciation et le soutien de tous les acteurs concernés;
- Promouvoir et soutenir la mise en place de protocoles conjoints et de projets de partenariats intersectoriels (santé et services sociaux, scolaire, loisirs, services de police, organismes communautaires, etc.) pour contrer l'intimidation;
- Faire et **REFAIRE** des campagnes de publicité, des sessions d'information, des offres de formation. La tolérance à la différence et l'information sur l'intimidation doivent faire partie intégrante de programmes récurrents.

Jo-Ann Lauzon, directrice générale
Fédération québécoise de l'autisme